



Des activistes de Greenpeace ont protesté devant l'ambassade du Danemark à Mexico contre l'arrestation de quatre militants de l'organisation, libérés mais inculpés par le Danemark après 20 jours de détention préventive. ©ALEX CRUZ/EPA

Front national / Sentence lourde pour l'avocat et sénateur FN

Delacroix radié du barreau ?

L'ESSENTIEL

- Le 17 décembre, le conseil de discipline a ordonné la radiation de l'avocat bruxellois.
- En cause : sa parodie antisémite de l'« Eau vive » diffusée sur le Net en novembre dernier.
- Une atteinte aux principes « de dignité, de probité et de délicatesse », estime l'Ordre.
- Le sénateur Front national a interjeté appel.



MICHEL DELACROIX, sénateur FN, avait défrayé la chronique en apparaissant sur une vidéo privée où il parodiait Guy Béart de façon macabre. © A. DEWEZ

Le conseil de discipline du ressort de la cour d'appel de Bruxelles a ordonné le 17 décembre dernier la radiation de l'avocat bruxellois Michel Delacroix, par ailleurs sénateur Front national et ex-président du parti liberticide. Ce « tribunal » disciplinaire a estimé que M^e Delacroix a porté atteinte aux principes de « dignité, de probité et de délicatesse » qui font la base de la profession (art.456 du Code judiciaire). L'intéressé a interjeté appel.

Le 6 novembre dernier, cette figure connue de l'extrême droite francophone (PFN, Front de la jeunesse, Légion Wallonie...) avait défrayé la chronique en apparaissant dans une vidéo amateur tournée le 31 juillet 2000 à Altea (Costa Brava), en Espagne, dans la villa de son ami Luc Vankeerberghen, du Vlaams Belang. Michel Delacroix y chante une parodie sordide de l'Eau vive de Guy Béart (« Ma petite Juive est Dachau/ Elle est dans la chaux vive. Elle a quitté son ghetto/Pour être brûlée vive », etc.).

La scène avait été filmée à l'époque par son ex-épouse. Qui, pour se venger d'une séparation conflictuelle, avait remis la main sur ladite vidéo avant de la transmettre, via un avocat, à Daniel Féret, fondateur du FN et désormais ennemi juré de Delacroix. Le 5 novembre, la veille d'une séance plénière au Sénat et à quelques jours de la commémoration de la Nuit de Cristal, Féret diffuse tous azimuts la vidéo. Le Net s'en empare. Les plaintes s'accroissent (Mrax, Ministre de la Justice, CECLR...). Le parquet ouvre une enquête ; le barreau de Bruxelles

une procédure disciplinaire. De son côté, le sénateur Delacroix qui évoque en privé une « faute de goût », sans s'émouvoir outre mesure, dépose plainte à son tour pour « dénonciation calomnieuse » à l'encontre de Féret et de son ex-épouse. Ces affaires sont toujours pendantes.

En septembre dernier, l'avocat du FN avait été entendu à huis clos par le conseil de discipline, présidé par l'ex-bâtonnier John Bigwood. Il avait présenté brièvement ses excuses et plaidé le fait qu'il s'agissait d'une vidéo privée sortie de son contexte. Ajoutant qu'il n'était pas l'auteur-compositeur de la chanson qui, selon lui, circulait depuis longtemps dans les milieux d'extrême droite...

Le conseil de discipline en a jugé autrement, estimant que M^e Delacroix a fait preuve d'« imprudence » et déshonoré la profession. Il ordonne donc sa radiation pure et simple du barreau (la sentence la plus lourde). « Ils ont davantage suivi la loi de la rue que le droit positif ! », s'indigne l'intéressé. Qui a donc décidé d'interjeter appel devant le conseil de discipline francophone.

Dernier élu Front national avec Patrick Cocriamont à la Chambre, toujours très actif au sein d'un parti en pleine déliquescence (lire ci-dessous), Michel Delacroix joue gros dans cette affaire. Avocat pénaliste notamment (dès le 25 janvier, il plaidera aux assises de Mons), sénateur en fin de mandat, frontiste et idéologue de la première heure, le voici confronté à ses pairs. Avec, à la clé, une exclusion définitive de la profession. ■

HUGUES DORZÉE

FÉRET ET CONSORT DEVANT LA CHAMBRE DU CONSEIL

Enquête financière bouclée

Le 5 janvier, la chambre du conseil de Bruxelles a examiné le dossier à charge de Daniel Féret, président-fondateur du FN inculpé depuis le 16 mars 2007 aux côtés de sa compagne et ex-députée bruxelloise, Audrey Rorive. Les faits portent sur la gestion du parti et sur son association de financement (AFFN). Le parquet a bouclé son réquisitoire demandant le renvoi des intéressés devant le tribunal correctionnel. Au total, une dizaine de motifs d'inculpation ont été retenus (faux et usage de faux, infraction au code des sociétés, abus de biens sociaux, faux dans la comptabilité...). L'avocat de Daniel Féret a demandé une cinquantaine de devoirs d'enquête

complémentaires. L'affaire est donc reportée sine die.

Octroi d'un « prêt » accordé par l'AF-FN à son président pour l'achat d'une villa au Cap d'Agde (250.000), achat de matériel photo sophistiqué soi-disant utilisé pour les campagnes électorales (126.000), frais de bouche non justifiés (15.000 euros en 2 ans), achat de dessins originaux d'Hergé (4.400 euros)... Les faits sont multiples. Et dénoncés par ailleurs dans un rapport accablant de l'Inspection des impôts (ISI) qui évoque des « dépenses non admises » et des « détournements et avantages en nature » réalisés entre 2004 et 2006 (facture de vin, de supermarché, etc.). Après 5 ans d'enquête, celle-ci serait donc sur le point de toucher à sa fin. H.D.O.

Justice / Le président du tribunal de Bruxelles critique les économies imposées

« Sans dialogue, sans vision »

Si la réduction annoncée est maintenue, on ne pourra plus faire face à la demande. » Ces paroles du Président du tribunal de première instance (TPI) de Bruxelles illustrent l'absurdité des économies imposées par le ministre, et la difficulté à laquelle sont confrontés les chefs de corps pour sauver les meubles.

Luc Hennart est critique par rapport à la méthode. Pour rappel, le ministre De Clerck a envoyé une circulaire à la Noël imposant, notamment, aux chefs de corps de réduire de deux tiers les prestations des huisseries d'audience. « Cette méthode, peu habile, pose beaucoup de questions », commente Luc Hennart. Aucune concertation n'a eu lieu auparavant. Il faut faire des économies ? D'accord. Mais parlons-en. On trouvera ensemble des solutions, sûrement plus adéquates que celle-ci. Sans huisseries d'audience, le système ne fonctionne pas. »

Le ministre de la Justice n'exi-



LUC HENNART préfère le dialogue aux ultimatums. © BELGA

ge pas de les supprimer. Mais il impose deux millions d'économies par an, sur un budget global de 1,7 milliard d'euros. « Pour le TPI de Bruxelles, plus de 39.000 heures sont actuellement prestées ; il faudrait passer à 13.000. En chambre du conseil et en correctionnelle, je

ne peux les supprimer. Si je ne garde que ces deux-là, je dépasse déjà le quota d'heures. Et que faire alors des référés, de la jeunesse, des audiences civiles d'introduction ? Comment accueillir le justiciable ? Qui va préparer l'audience ? »

Si c'est le personnel actuel (greffiers, magistrats) qui devra combler les trous, il y aura des répercussions ailleurs en termes de coûts et de lenteurs. Luc Hennart estime qu'il peut faire un effort, mais pas en descendant au-dessous de 28 à 30.000 heures par an.

Au-delà de ce problème ponctuel, cette manière d'agir est révélatrice de ce qui pourrait se passer à l'avenir entre les chefs de corps et le ministre. La décentralisation de gestion est à l'ordre du jour. Les juridictions se verraient confier un budget pour faire fonctionner la justice.

« Quel budget ? Qui couvrirait quels frais ? Qui seraient gérés comment ? On va exiger du

président du tribunal de faire les comptes et le ministère devra gérer un tas d'enveloppes. Il y aura de grandes disparités entre les juridictions car Bruxelles, par exemple, a des exigences spécifiques. »

« Ce qui m'inquiète le plus, précise le président Hennart, c'est qu'on risque de devoir faire du chiffre au détriment d'une justice de qualité. Et qui assumerait alors les conséquences de cette dérive ? Le gestionnaire ou celui qui distribue les enveloppes ? »

Pour éviter ce genre de dérive, le président du tribunal prône le dialogue « d'égal à égal avec les autres pouvoirs. Comme des partenaires qui doivent travailler ensemble. Fonctionner par ultimatums ne va pas. De plus, quand on lance une réforme, il faut savoir où l'on va et avoir une vision à moyen et long terme. »

Pour l'heure, le président voit comment il va gérer les économies. ■

JEAN-PIERRE BORLOO

Terrorisme / La Turquie en Cassation

DHKP-C : nouveau procès illusoire

Le parquet fédéral a renoncé à se pourvoir en Cassation contre l'arrêt rendu par la cour d'appel de Bruxelles, acquittant les membres de l'organisation d'extrême gauche turque DHKP-C d'appartenance à une organisation terroriste, mais condamnant comme membres d'une association de malfaiteurs ceux qui furent trouvés en possession d'armes et de faux papiers dans un appartement de Duinbergen en 1999.

Le parquet fédéral n'a pas suivi le pourvoi introduit par l'État turc auquel la cour avait reconnu la qualité de victime de agissements ourdis par les membres condamnés du DHKP-C, lui octroyant, à titre définitif 1 euro augmenté des intérêts judiciaires.

Le seul pourvoi de l'État turc, partie civile, ne peut porter que sur ce qui le concerne : les intérêts civils. Les condamnations pénales, et donc les acquittements obtenus, sont définitifs. Bahar Kymyongur, l'ex-porte-parole du bureau d'infor-

Tribunal

Prescription atteinte pour Eric Van de Weghe

Au fond de sa prison moscovite, le Belge Eric Van de Weghe, 43 ans, trouvera peut-être un peu de soulagement dans la décision intervenue jeudi devant le tribunal correctionnel de Bruxelles. La présidente de la 49^e chambre a dit la prescription atteinte dans une affaire qui l'opposait à l'homme d'affaires liégeois Gabriel Uhoda.

Rien de bien surprenant car l'enquête sur cette affaire financière avait débuté en 1997. Arrivée devant le tribunal douze ans après, à l'automne 2009, la situation n'était pas encore claire pour tout le monde. Gabriel Uhoda s'y présentait pour se constituer partie civile ; le procureur, quant à lui, le considérait comme un prévenu. Les autres co-prévenus, eux, brillèrent par leur absence. Dans ces circonstances, le tribunal avait remis l'affaire à une audience de la fin de l'année.

Pour examiner des faits rocambolesques où il est question de tableaux prestigieux à vendre puis de 600 bouteilles de grands vins à récupérer en Hongrie.

L'enquête a mis des années à aboutir. Trop d'années qui ont contraint le tribunal à devoir reconnaître que la prescription de l'action publique était atteinte. Les poursuites pénales se sont donc évanouies à tout jamais. Au civil cependant Eric Van de Weghe devra quelque peu dédommager ses victimes.

Il y a un mois, Eric Van de Weghe était condamné dans une autre affaire également fort ancienne par ce même tribunal. Six mois dans le cadre d'une autre rocambolesque affaire où seraient mêlés des tas de services secrets.

Enfin, des faits d'une autre nature affectent actuellement Eric Van de Weghe : il est, semble-t-il, détenu à Moscou suite à une condamnation qui serait intervenue au Brésil pour un trafic d'êtres humains. Il aurait fourni des dames de compagnie à de riches Russes avec qui Van de Weghe entretenait depuis longtemps d'excellents contacts. ■

JEAN-PIERRE BORLOO